

GUIDE DE L'ANNÉE 2019–2020

Rentrée Anticipée à la Maternelle



Rentrée Anticipée

Les enfants recommandés pour l'entrée précoce à la maternelle devront démontrer des capacités au-delà des attentes du groupe de pairs garantissant l'admission et le développement précoce des compétences scolaires ainsi que le développement social/émotionnel et physique. Les normes pour la rentrée anticipée sont élevées pour assurer que les élèves ne soient pas frustrés par leur placement avancé. Il n'y aura aucune considération, y compris une procédure d'appel, pour les enfants avec des dates de naissance au-delà du 15 octobre.

Maternelle—Les enfants qui atteignent l'âge de cinq ans entre le 2 septembre et le 15 octobre sont admissibles au processus d'entrée précoce à la maternelle.

Pour plus d'informations, consulter le Maryland State Department of Education (MSDE) COMAR 13A.08.01.02 et Montgomery County Board of Education Policy JEB, *Early Entrance to Prekindergarten, Kindergarten, and First Grade* et Montgomery County Public Schools (MCPS) Regulation JEB-RB, *Early Entrance to Prekindergarten, Kindergarten, and First Grade*.

Rentrée Anticipée à la Maternelle

Qu'est-ce qui est inclus dans le programme de la maternelle?

Le programme de la maternelle de MCPS est fondé sur un programme qui développe les compétences des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques tout en leur offrant des expériences d'apprentissage stimulantes. Ce programme d'enseignement rigoureux inclut:

- un bloc quotidien de lecture/d'écriture/d'arts du langage
- un bloc quotidien de mathématiques
- des évaluations régulières pour suivre de près le progrès et planifier un enseignement continu,
- un enseignement en petits et larges groupes, et
- des opportunités pour des activités d'apprentissage indépendantes.

Le programme d'études inclut aussi les sciences et sciences sociales, ainsi que des opportunités pour les élèves de s'engager dans l'enseignement de l'art, de la musique, de l'informatique, de la santé et de l'éducation physique.

Pour en savoir plus, veuillez contacter votre école de quartier et prendre rendez-vous pour visiter une classe de maternelle.

La Rentrée Anticipée à la Maternelle est-elle le meilleur choix?

Veuillez considérer les points suivants:

- Le processus d'entrée anticipée est conçu pour les plus jeunes élèves qui démontrent des compétences au niveau du rendement et du développement, qui sont supérieures à la moyenne tel que mesuré par les évaluations administrées par MCPS. Les compétences académiques et le développement social et émotionnel de l'enfant sont pris en considération.
- Ces jeunes élèves doivent être capables de travailler en classe avec des enfants plus âgés qu'eux d'un an ou plus.
- Les normes pour la rentrée anticipée sont élevées pour assurer que les élèves ne soient pas frustrés par leur placement avancé.
- La rentrée anticipée à l'école est une décision à long terme que les parents/tuteurs légaux, prennent pour leurs enfants. L'impact social/émotionnel éventuel sur l'enfant alors qu'il ou qu'elle traverse les étapes de l'école élémentaire, du collège, jusqu'au lycée et au-delà n'est pas prévisible.
- La Rentrée Anticipée à la Maternelle n'est pas un remplacement pour la garderie d'enfants. Pour recevoir des informations concernant la garderie d'enfants, les parents/tuteurs légaux devraient contacter LOCATE: Child Care au 877-261-0060 ou consulter le site Web: <http://www.marylandfamilynetwork.org/what-is-locate%3A-child-care/> pour obtenir une liste de prestataires de garderies d'enfants agréées dans leur quartier.

Pourquoi est-ce que les enfants faisant la demande pour la Rentrée Anticipée doivent être évalués alors que les autres enfants entrant à la maternelle ne le sont pas?

Selon la réglementation de l'État du Maryland (COMAR 13A.08.01.02), les enfants qui atteignent l'âge de cinq le 1er septembre ou avant, peuvent entrer à la maternelle. Suivant les directives de l'état, un enfant dont la date de naissance tombe entre le 2 septembre et le 15 octobre peut être considéré pour la rentrée anticipée. Aucune considération ne sera donnée aux enfants avec des dates de naissance au-delà du 15 octobre. Il y n'aura aucun processus d'appel pour les enfants dont la date de naissance est au-delà du 15 octobre.

Les enfants n'ayant pas l'âge requis doivent démontrer une performance supérieure à la moyenne dans les matières académiques ainsi que dans leur développement social et émotionnel pour pouvoir être admis à la rentrée anticipée en maternelle. Il n'est pas nécessaire pour les enfants d'étudier ou de préparer pour les évaluations de développement de la petite enfance. Les évaluations incluent une variété d'activités qui mesurent la performance de chaque enfant dans les domaines du développement suivants:

- Bien-être physique et développement moteur
- Développement personnel et social
- Développement de la lecture et des arts du langage
- Raisonnement mathématique

À quoi devrais-je m'attendre durant le processus de sélection?

Chaque enfant n'est évalué qu'une fois. Cette évaluation peut uniquement avoir lieu dans l'école désignée pour le quartier dans lequel vous résidez. Lors du rendez-vous, les parents/tuteurs légaux devront signer un formulaire de divulgation de bien-être indiquant que l'enfant est en bonne santé et peut participer aux activités d'évaluation. Les parents/tuteurs légaux doivent informer leurs enfants du processus d'admission précoce avant de participer aux évaluations et aux activités. Ils devraient aider leurs enfants à comprendre que participer ne garantit pas l'entrée à la maternelle pour l'année scolaire à venir. Les membres du personnel enseignant de l'école observent et évaluent l'enfant durant la séance d'orientation. Les parents/tuteurs légaux ne peuvent pas être présents durant la session d'évaluation. L'école fournira une salle d'attente. Les résultats ne seront pas disponibles le jour de l'évaluation. L'équipe de l'école passera en revue les données et informations de l'évaluation et fournira dans les 15 jours suivant l'évaluation, une notification écrite de leur décision. L'école contactera la famille si leur enfant est recommandé(e) pour la rentrée anticipée afin de prendre rendez-vous pour une réunion de parent exigée avant le début de l'année scolaire.

Comment est-ce qu'un parent/tuteur légal peut faire la demande pour la Rentrée Anticipée à la Maternelle?

- En premier, les parents/tuteurs légaux devraient déterminer quelle école de MCPS est l'école de domicile/de quartier de leurs enfants. Pour savoir quelle est l'école de votre quartier, veuillez appeler la Ligne d'Information sur les Limites Géographiques (Boundary Information Line) au 240-314-4710 entre 9h00 et 12h00 du lundi au vendredi. Vous pouvez aussi utiliser le School Assignment Tool (Guide de Repérage des Écoles par Secteur Scolaire) (School Assignment Locator) sur le site web à www.montgomeryschoolsmd.org, cherchez School Assignment Tool. Voir la politique du Board JEA, *Residency, Tuition, and Enrollment*.
- Ensuite, les parents/tuteurs légaux devront remplir la demande d'entrée anticipée à la maternelle (formulaire 271-6, Demande d'entrée anticipée à la maternelle); et fixer un rendez-vous pour assister à l'Orientation de la Maternelle à l'école de leur enfant.

- Le formulaire de demande peut être obtenu à partir des emplacements suivants:
 - École du quartier
 - Site web de MCPS à <http://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/forms/pdf/271-6.pdf>
 - Elementary Integrated Curriculum Team Office (Bureau de l'Équipe du Programme d'Études Intégré des Écoles Élémentaires) au 240-740-4090.
- Les parents/tuteurs légaux devraient apporter le formulaire rempli à la séance d'orientation.
- Les demandes seront acceptées à partir du 1er février jusqu'au 30 juin.

Comment est-ce que les parents/tuteurs légaux peuvent recevoir de plus amples informations concernant la décision de l'école?

- Les parents/tuteurs légaux qui souhaitent de plus amples informations concernant la décision prise par l'école peuvent demander une réunion avec le directeur/la directrice de l'école pour discuter des résultats de l'évaluation et pour partager des informations complémentaires.

Quelles sont les exigences de l'état pour les écoles non publiques (alternatives) et les prestataires de garderie d'enfants?

- Selon les règlements du MSDE, les enfants doivent avoir 5 ans ou plus avant le 1er septembre pour être éligibles pour la maternelle. Le règlement exige aussi que l'enfant ait 3 ou 4 ans avant le 1er septembre pour être éligible pour entrer respectivement dans une école préscolaire (3 ans) ou un programme préscolaire (4 ans).

Où peut-on trouver des informations complémentaires concernant le programme de la Maternelle?

Pour obtenir des informations spécifiques concernant le programme d'études ainsi que les attentes du programme de la maternelle, les parents/tuteurs légaux peuvent consulter la page concernant les Informations et les Ressources de la Maternelle sur le site web de MCPS à www.montgomeryschoolsmd.org/info/enroll/Kindergarten.aspx

Pour examiner les exigences du Programme d'Études de l'État du Maryland pour la Maternelle, consultez le site web du MSDE à: <http://www.mdk12.org/instruction/commoncore/index.html>

MCPS interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de famille/statut parental, statut matrimonial, l'âge, le handicap physique ou mental, la pauvreté et le statut socio économique, la langue, ou d'autres attributs ou affiliations qui soient protégés légalement ou constitutionnellement. La déclaration de Non-Discrimination Complète de MCPS, avec des instructions et des coordonnées pour les demandes de renseignements ou les plaintes concernant la discrimination, ou pour demander des mesures d'adaptation, est disponible sur le site Web de MCPS à l'adresse suivante: <http://www.montgomeryschoolsmd.org/info/nondiscrimination/>.



ROCKVILLE, MARYLAND

Publié par le Department of Materials Management pour l' Elementary Integrated Curriculum Team
Translated by Language Assistance Services Unit • Department of Communications

0851.19 • Editorial, Graphics & Publishing Services • 2/19 • 249

Copyright © 2019 Montgomery County Public Schools, Rockville, Maryland

